

ARRÊTÉ N° 2024 – 30

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA VIE ETUDIANTE

L'administrateur provisoire,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu l'arrêté n°2020-22 du 29 juin 2020 portant nomination de Madame Delphine CHAZALON en qualité de directrice des relations extérieures et de la vie étudiante de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence

Vu l'arrêté en date du 25 octobre 2024 de désignation de l'administration provisoire visé par le recteur de la Région Académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Delphine CHAZALON, professeur agrégée, directrice des relations extérieures et de la vie étudiante de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom de l'administrateur provisoire, Monsieur Franck BIGLIONE, maître de conférences, les conventions de stage des étudiants à l'exception de celles des étudiants de Master 2.

Article 2 : L'arrêté n°2020 – 23 est abrogé.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa réception par le Recteur de l'académie. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du déléguant ou du déléataire.

Fait à Aix-en-Provence, le 25 octobre 2024

**Franck BIGLIONE,
Maître de Conférences,
Administrateur provisoire**



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 28/10/2024

DATE D'AFFICHAGE ET PUBLICATION : 04/11/2024